



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 9 mai 2023, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre, Hugo Guénette et Jean-Philippe Caron.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Mathieu Caron.

Sont également présentes, la directrice générale, madame Julie Jetté et la directrice générale adjointe et greffière, madame Julie Thérien.

Des contribuables et un journaliste sont également présents.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2023-05-156 Ouverture de la séance ordinaire

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LÉGISLATION

2023-05-157 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec ses ajouts et ses reports.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-158 Adoption des procès-verbaux

Considérant que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que le procès-verbal suivant soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 ;

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 30 avril 2023.

2023-05-159 Nomination de deux greffières suppléantes

Considérant qu'en cas d'absence de la greffière, quelqu'un doit être nommé ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

De nommer en tant que greffière suppléante madame la directrice générale Julie Jetté en l'absence de madame Julie Thérien.

De nommer en tant que greffière suppléante madame la trésorière Jacqueline Boucher en l'absence de madame Julie Jetté.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION

2023-05-160 Adoption des comptes municipaux / Avril 2023

Considérant que les comptes municipaux pour le mois d'avril sont déposés ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 725 080,68 \$.

- Salaires nets : 131 016,34 \$
- Liste sélective des chèques : chèques no 26949 à 26972 pour un montant de 106 135,46 \$
- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 1714 à 1750 pour un montant de 367 871,29 \$
- Liste des prélèvements : no 2642 à 2695 pour un montant de 120 057,59 \$

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-161 Engagement de dépenses / Mai 2023

Considérant les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois de mai 2023 ;

Considérant que les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transport, s'il y a lieu ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

- | | |
|---------------------|-------------|
| • Urbanisme | 215, 94 \$ |
| • Administration | 339, 95 \$ |
| • Transport | 3 106,00 \$ |
| • Sécurité publique | 720,00 \$ |

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2023-05-161.

Que madame la directrice générale Julie Jetté, soit autorisée à signer toute entente jointe en annexe auxdits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-162 Demande d'une succursale de la Société québécoise du cannabis (SQDC) – Deuxième demande

Considérant la résolution 2022-07-287 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 juillet 2022 demandant l'autorisation d'avoir une succursale de la SQDC sur son territoire ;

Considérant qu'aucune réponse positive n'a été reçue ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

De relancer les divers paliers gouvernementaux pour l'autorisation d'avoir une succursale de la SQDC sur le territoire de la Ville de Gracefield.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-163 Renouvellement de l'adhésion annuelle de la chambre de commerce de Maniwaki et la Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG)

Considérant la nécessité de renouveler l'adhésion annuelle à titre de membre de la Chambre de Commerce de Maniwaki et la Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG) ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que la Ville de Gracefield procède au renouvellement de l'adhésion annuelle de la Chambre de Commerce de Maniwaki et la Vallée-de-la-Gatineau, pour un montant de 210,00\$, plus les taxes applicables pour l'année 2023.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-164 Autorisation - Bourse de mérite scolaire 2023 - CEHG

Considérant la sollicitation pour des bourses de mérite scolaire reçue de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau ;

Considérant l'importance de soutenir et encourager les jeunes de notre communauté dans la poursuite de leur projet de vie ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser deux (2) bourses de mérite scolaire au montant de 50,00 \$ chacune, pour chaque étudiant de secondaire 5 de la Ville de Gracefield pour l'année 2023.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-165 Paroisse Sainte-Marie-De-L'Incarnation – Publicité pour le feuillet secteur Haute-Gatineau pour les années 2023-2024

Considérant la demande de participation de la Paroisse Sainte-Marie-de-l'Incarnation, secteur Haute-Gatineau, pour la publicité du feuillet de mai 2023 à mai 2024 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que la Ville de Gracefield participe financièrement pour un montant de 150,00 \$ pour la publicité dans le feuillet.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-166 Adoption de la Politique de prévention de l'incivilité, de la violence et du harcèlement au sein de la Ville de Gracefield

Considérant que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité ;

Considérant que la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention de l'incivilité, de la violence et du harcèlement, incluant un volet portant sur le harcèlement sexuel ;

Considérant que la Ville de Gracefield s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens ;

Considérant que la Ville de Gracefield entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail ;

Considérant que la Ville de Gracefield ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail ;

Considérant qu'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que la Ville de Gracefield adopte la présente Politique de prévention de l'incivilité, de la violence et du harcèlement.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-167 Autorisation de dépense – Nettoyage Pro-Vac

Considérant la réception de la soumission pour le nettoyage des conduits d'air à la salle communautaire et à la salle du conseil.

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 1 921,00 \$ plus les taxes applicables à la compagnie Nettoyage Pro-Vac pour le nettoyage des conduits d'air à la salle communautaire et la salle du conseil.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-168 Mandat au fournisseur TACT

Considérant la complexité de certains dossiers à la Ville reliés à diverses demandes gouvernementales ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 5 000,00\$ au fournisseur TACT pour l'accompagnement dans divers dossiers de la Ville.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-169 Embauche d'un Commis de bureau – Responsable des loisirs et embellissement

Considérant que deux entrevues ont eu lieu pour le poste de Commis de bureau - Responsable des loisirs et embellissement ;

Considérant qu'une candidate a eu un plus haut pointage ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

De procéder à l'embauche de madame Allyssa Ross au poste de Commis de bureau – Responsable des loisirs et embellissement à compter du 23 mai 2023.

Il est de plus résolu que les conditions d'emploi sont celles édictées à la convention collective en vigueur à l'échelon 2.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-170 Autorisation de dépense – Monsieur Jonathan Bélisle

Considérant la réception de l'offre de service de Jonathan Bélisle pour des travaux à effectuer au centre communautaire ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 595,80 \$ plus les taxes applicables à monsieur Jonathan Bélisle, tel qu'indiqué dans le devis reçu.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-171 Autorisation de dépense – Climatisation Maniwaki Inc.

Considérant la réception de l'offre de service de Climatisation Maniwaki Inc. pour des travaux à effectuer sur l'entretien de filtre et courroie du système de filtration au centre communautaire ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 2 000,00 \$ plus les taxes applicables à Climatisation Maniwaki Inc., tel qu'indiqué dans la soumission reçue.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-172 Affichage d'un poste journalier temps complet aux services des loisirs

Considérant qu'un journalier temps complet aux services des loisirs a pris sa retraite ;

Considérant que le poste doit être comblé ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'afficher le poste de journalier temps complet aux services des loisirs laissé vacant.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-173 Signature d'entente – Employé 12-006

Considérant les négociations ayant eu lieu avec l'employé 12-006 ;

Considérant qu'il y a une entente à signer entre les parties ;

Considérant que ladite entente constituera un règlement final pour le grief ;

Considérant la volonté du conseil de régler ce dossier à l'amiable ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

De ratifier l'entente avec l'employé 12-006 et d'autoriser monsieur le maire Mathieu Caron et madame la directrice générale Julie Jetté à signer l'entente.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Avis de motion – Projet de règlement numéro 235-2023, modifiant le règlement 187-2018 concernant la limite de vitesse sur le chemin du Poisson-Blanc

Monsieur le conseiller Alain Labelle, donne un avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 235-2023, modifiant le règlement 187-2018 concernant la limite de vitesse sur le chemin du Poisson-Blanc.

2023-05-174 Fin de contrat – CARDO Urbanisme

Considérant la résolution 2022-07-284 octroyant un mandat à la firme CARDO afin d'aider le département d'urbanisme ;

Considérant que le service de l'urbanisme est maintenant complet ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

De mettre fin au contrat à compter du 1^{er} mai 2023.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Avis de motion – Projet de règlement numéro 234-2023, modifiant le règlement 77-2010 abrogeant les règlements 63 et 196 de l'ex-municipalité de Northfield et les règlements 97, 154 et 206 du Canton de Wright (règlement pour les caravanes ou roulottes secteur Northfield et Wright) et établissant la tarification des permis de séjour pour les caravanes ou roulottes.

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, donne un avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 234-2023, modifiant le règlement 77-2010 abrogeant les règlements 63 et 196 de l'ex-municipalité de Northfield et les règlements 97, 154 et 206 du Canton de Wright (règlement pour les caravanes ou roulotte secteur Northfield et Wright) et établissant la tarification des permis de séjour pour les caravanes ou roulotte.

2023-05-175 Demande d'autorisation - Commission de protection du territoire agricole du Québec – Lots 5 693 351, 5 693 370, 5 693 570, 5 693 572 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau - Dossier Rickie Brown, chemin Mulligan Ferry

Considérant la demande déposée par monsieur Rickie Brown, propriétaire des lots 5 693 351, 5 693 370, 5 693 570, 5 693 572 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau pour une demande d'appui et recommandation auprès de la Ville de Gracefield pour l'aliénation d'une de ses propriétés à l'organisme Centre de bien-être Grace Connexions, afin d'y construire une résidence de 9 chambres à coucher avec salle de bain individuelle pour y loger des travailleurs et construire un bâtiment accessoire pour la transformation des produits du terroir, soit la continuité d'y pratiquer l'agriculture sur cette propriété ;

Considérant que cette propriété est située dans la zone agricole A-200 et les usages permis sont les suivants : a1, a2, a4, a5, b8, e1, f6, h1, h12, t8, t9.

Considérant que selon le schéma d'aménagement adopté le 6 juillet 2021 entrée en vigueur le 15 novembre 2021 et selon les usages complémentaires, à l'article 14.26.2, les habitations collectives pour travailleurs saisonniers en vue d'offrir un logis convenable sont autorisées dans les aires d'affectation agrodynamiques et agroviables, et ne permettant pas plus de 12 chambres individuelles ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle propose et il est unanimement résolu :

Que le conseil de la Ville de Gracefield appuie et recommande la demande déposée par monsieur Rickie Brown pour l'aliénation des lots 5 693 351, 5 693 370, 5 693 570, 5 693 572 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau à Centre de bien-être Grace Connexions, soit d'utiliser ces lots à une fin autre que l'agriculture pour la construction d'une résidence pour y loger les travailleurs et y construire un bâtiment accessoire pour la transformation des produits du terroir.

Qu'il n'existe pas des espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la Ville de Gracefield et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande comme requis à l'article 58.2 de la Loi.

Que l'organisme Centre de bien-être Grace Connexions ne possède pas d'autres propriétés dans la Ville de Gracefield pour la réalisation de ce projet hors de la zone agricole, tel que requis à l'article 58.2 de la Loi.

- Le terrain sur lequel la demande d'autorisation est demandée consiste à y pratiquer l'agriculture : Fruits, légumes, œufs, transformation, possibilité de production de sirop d'érable. En fait, y produire des produits du terroir et demeure donc une activité agricole et est permis selon le règlement de zonage de Northfield selon les usages a1, a2, a4, a5 ;
- Dans le nouveau schéma d'aménagement, selon les usages complémentaires et selon l'article 14.26.2, les habitations collectives pour travailleurs saisonniers sont autorisées dans les aires d'affectation agrodynamiques et agroviables en respectant certaines règles ;
- Lettre d'appui au projet d'agriculture du syndicat local UPA, Vallée-de-la-Gatineau ;
- Résolution d'appui au projet de construction d'une résidence en santé mentale Grace Connexions du Conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ;
- Résolution d'appui au projet en santé mentale Centre de bien être Grace Connexions de la Ville de Gracefield ;

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

TRANSPORTS

2023-05-176 Lancement d'un processus d'appel d'offres – Achat d'une rétrocaveuse

Considérant que la Ville de Gracefield doit lancer le processus d'appel d'offres pour l'acquisition d'une rétrocaveuse ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

De lancer le processus d'appel d'offres public pour l'achat d'une rétrocaveuse.

D'autoriser madame la directrice générale adjointe et greffière Julie Thérien à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-177 Embauche d'un journalier saisonnier

Considérant les offres d'emploi au département des travaux publics pour des postes de journaliers saisonniers ;

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de monsieur Richard Charron au poste de journalier saisonnier et ce rétroactivement en date du 24 avril 2023.

Que les conditions d'emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur et à l'échelon 1.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-178 Mandat pour quatre ans à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacement des chaussées (chlorure de sodium)

Considérant que la Ville de Gracefield a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacement des chaussées (chlorure de sodium) ;

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujetti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

Considérant que la Ville de Gracefield désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépissé au long ;

Que la Ville de Gracefield confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2027 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2026-2027 ;

Que pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Gracefield devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel ;

Que la Ville de Gracefield confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville de Gracefield, pour les hivers 2023-2024 à 2026-2027 inclusivement ;

Que la Ville de Gracefield confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats ;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Gracefield s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Gracefield s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée ;

Que la Ville de Gracefield reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2023-2024, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres ;

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

HYGIÈNE DU MILIEU

2023-05-179 Autorisation de dépense – Programme pour l'élaboration des plans de protections des sources d'eau potable (PEPPSEP)

Considérant la demande d'aide financière du ministère de l'Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 110 000,00 \$ pour la station de purification Gracefield.

De demander une aide financière selon l'indice de vitalité économique pour un montant maximal de 93 500,00 \$.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOISIRS ET CULTURE

2023-05-180 Autorisation de dépense – 9153-0980 Québec Inc.

Considérant la réception de la soumission pour des travaux à effectuer à la station de lavage de bateau soit la préparation du terrain, faire 2 dalles de béton avec armature et finition Derby.

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 2 550,00 \$ plus les taxes applicables à la compagnie 9153-0980 Québec Inc.

Que cette dépense soit imputée au fonds de roulement pour une période de 3 ans.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Avis de motion – Projet de règlement numéro 224-2022 règlement relatif au lavage de bateau des embarcations nautiques sur les plans d'eau de la Ville de Gracefield

Monsieur le conseiller Alain Labelle, donne un avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 224-2022 règlement relatif au lavage de bateau des embarcations nautiques sur les plans d'eau de la Ville de Gracefield.

2023-05-181 Autorisation de dépenses – Régie des alcools, des courses et des jeux – Permis de réunion

Considérant que la Ville de Gracefield tiendra plusieurs activités durant la saison estivale ;

Considérant qu'il y aura des boissons alcoolisées à vendre lors des activités suivantes : Fête Nationale, Fête du Canada et Festival d'été ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser la coordonnatrice RH/RM et services de proximités madame Maude Tourangeau à remplir une demande de permis de réunion en ligne pour toutes les activités aux dates suivantes : 23 juin 2023, 24 juin 2023, 1^{er} juillet 2023, 21 juillet 2023 et 22 juillet 2023.

D'autoriser un montant de 277,50 \$ non taxable pour ladite demande qui sera payée par la carte de crédit visa Desjardins et imputée au poste budgétaire 02 70 110 670.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-182 Abolition des frais de retard en bibliothèque

Considérant la correspondance reçue du réseau biblio de l'Outaouais concernant le mouvement international « Fine Free Library » ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est unanimement résolu :

D'abolir tous les frais de retard à la Bibliothèque de la Ville de Gracefield.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

2023-05-183 Modification à la résolution 2022-12-531 – Mise sur pied d'un comité de suivi PFM-MADA dans la Ville de Gracefield

Considérant que la résolution 2022-12-531 nomme les membres du comité et qu'un membre doit être remplacé ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

De remplacer madame Roxanne Marois par madame Maude Tourangeau pour siéger sur le comité.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-184 Adhésion annuelle – Loisir Sport Outaouais 2023-2024

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à Loisir Sport Outaouais pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 ;

Considérant que telle adhésion offre l'opportunité d'obtenir des subventions dudit organisme ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

De renouveler l'adhésion de la Ville de Gracefield à Loisir Sport Outaouais pour un montant de 184,00 \$ plus les taxes applicables, le tout pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-185 Autorisation de paiement – Premier déboursé – Services Professionnels Tessier Récréo-Parc (Soumission 2022-09)

Considérant le bon déroulement des travaux d'installation des Jeux d'eau au parc des loisirs ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 24 755,09 \$ plus les taxes applicables pour le premier déboursé au contracteur Services Professionnels Tessier Récréo-Parc.

Que cette dépense soit imputée du poste budgétaire 23 08140 722.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORT DE COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question s'est tenue de 19 h 20 à 19 h 26.

CORRESPONDANCE

Note au procès-verbal :

Les documents relatifs à la correspondance sont déposés aux membres du Conseil.

VARIA

Aucun varia

LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-05-186 Levée de la séance ordinaire

Monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit levée, il est présentement 19 h 27.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire

La directrice générale adjointe et
greffière

Mathieu Caron

Julie Thérien

Approbation du procès-verbal :

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Mathieu Caron
Maire